

# GALFINGUE

ECHO N° 31  
Juillet 2020

## *Juste merci !*



*A travers ces quelques exemples, notre village s'est mobilisé contre la COVID-19. Un grand merci pour cette mobilisation bénévole de tous nos concitoyens engagés dans cette lutte.*



## LE MOT DU MAIRE

Chers Galfinguoises et Galfinguois,

Ces quelques mots à travers lesquels je souhaite vous entretenir me paraissent bien dérisoires au regard du changement comportemental et l'adaptation qu'il nous a fallu déployer depuis notre dernier édito de janvier 2020, qui était l'occasion de vous adresser les traditionnels vœux de réalisation de vos espérances.

L'actualité journalière qui vous est servie en continu ne nécessite pas de vous délivrer des états d'âme personnels car trop d'inconnues, de doutes, de craintes restent présents et je ne m'autorise pas d'y apporter des commentaires infertiles.

En revanche, je m'autorise à rendre un hommage appuyé à toutes celles et tous ceux qui par leur courage, leur abnégation, leur conscience professionnelle, leur dévouement, ou simplement avec leur cœur se sont mis au service des autres, c'est à dire à notre service, malgré le danger invisible qui rôde en permanence mettant leur propre vie en danger.

Alors sans vouloir ni pouvoir citer tous les noms, nous avons simplement mis en couverture de cet édito quelques clichés recueillis qui sont loin d'être exhaustifs, mais représentatifs d'une mobilisation forte et solidaire au sein de notre village et parfois au-delà. Cette vraie solidarité doit collectivement nous rendre fiers.

Au nom de la municipalité, j'adresse mes remerciements les plus sincères pour la contribution que chacune et chacun a pu apporter selon sa condition pour l'attention qu'il a portée à son prochain, son voisin, un inconnu !

Notre communauté n'a eu à déplorer aucune disparition liée à cette crise sanitaire et c'est heureux. Nous souhaitons que cela se prolonge ainsi.

Notre devoir est de nous projeter dans la prudence, le respect, la fraternité et c'est l'engagement que notre liste d'entente communale a pris devant vous et que nous maintiendrons pour les six années à venir.

Par vos suffrages, vous avez ainsi largement accordé votre confiance à cette équipe renouvelée qui s'est présentée devant vous lors de cette élection municipale si particulière du 15 mars dernier.

Par votre manifestation démocratique, le taux de participation à Galfingue était bien supérieur en comparaison de la ville centre et d'autres villages alentours.

Notre devoir de responsabilité s'en trouve accru, et notre détermination ne faillira pas pour conduire et mener à bien les actions utiles au service de l'intérêt général.

En cette période si particulière où l'installation du conseil municipal a pu finalement s'effectuer le 25 mai, jamais à Galfingue une telle **entente communale** n'a été observée entre des élus n'ayant plus souhaité renouveler leurs mandats et les nouveaux candidats élus.

Je tiens ici à remercier sincèrement et en votre nom, non pas 15 élus que compte normalement votre conseil, mais bien 20 élus qui se sont montrés disponibles et solidaires.

Cette situation a largement facilité mon travail et mes réflexions en cette période bien compliquée quant aux choix et aux décisions parfois équivoques. Je pense notamment à la gestion des personnels municipaux qui par leur présence alternée ont assuré le service public, mais également au personnel enseignant avec à sa tête le Directeur, M. Quentin Fender, mon homologue de Heimsbrunn, M. Jean-Paul Mor et les parents d'élèves avec qui nous avons pu engager et organiser un retour progressif et raisonné à l'école.

Malgré ces incertitudes qui demeurent bien présentes, une nouvelle rentrée de notre école intercommunale doit se préparer le plus sereinement possible.





## LE MOT DU MAIRE

Nous faisons par ailleurs avancer certains travaux rendus nécessaires tels que la seconde tranche de la réfection du mur de soutènement de notre propriété communale rue de Thann et l'achèvement du pavage de la cour. Notre aire de jeux rue de Hochstatt n'attend plus que l'installation des grilages pare ballon pour pouvoir y poser de nouveaux buts, ce qui parachèvera ce site dont le succès et l'attractivité font plaisir à voir. Afin de rendre un usage exclusif à nos habitants et de mieux encadrer son fonctionnement, je vous invite à prendre connaissance de l'arrêté municipal affiché sur panneau en limite de propriété et inséré dans les pages intérieures de cet édito car ce lieu est notre bien commun et il doit être préservé.

Notre engagement, c'est vous informer, c'est partager et faire participer. Aussi, le mardi 08 septembre en début de soirée, nous vous propose-

rons en exclusivité (sauf impossibilité liée à l'évolution de la maladie COVID 19) une présentation complète de l'aménagement projeté de notre centre village, composé de la future mairie et d'une résidence immobilière.

Je vous invite également à noter dans vos agendas le week-end du 12 et 13 septembre avec « destination automobile » où une parade de 50 véhicules anciens traversera notre village samedi en fin de matinée (voir détail en page intérieure).

En plein cœur de cet été, je vous souhaite plein de bons moments « déconfinés » dans le respect des gestes barrières, mais surtout de rester en excellente santé.

Bien sincèrement avec mes sentiments dévoués.

Votre maire, Christophe Bitschéné et l'équipe municipale.



*De gauche à droite : Christian HABY, Dominique REDOUTE, Simone CHERAY, Alphonse RAUB, Céline DEMMEL, Emmanuelle LUCAS, Christophe BITSCHENE, André KELLER, Françoise HANSER, Lionel BAÏLEN, Anne REMY, Marie-Claire ABRAMATIC, Myriam BREDA, Philippe METZGER, Thierry LIEB.*

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GALFINGUE DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2020**

**1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2019**

**2° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2019**

**3° AIRE DE JEUX – MARCHE DE TRAVAUX - LOT 01 : TERRASSEMENT – VRD – ESPACES VERTS - CLOTURES : Exonération du paiement des pénalités de retard à la SAS PONTIGGIA**

**4° AMENAGEMENT DU CENTRE-BOURG : Modification de la délibération prise le 16 décembre 2019 : Identification de la division parcellaire.**

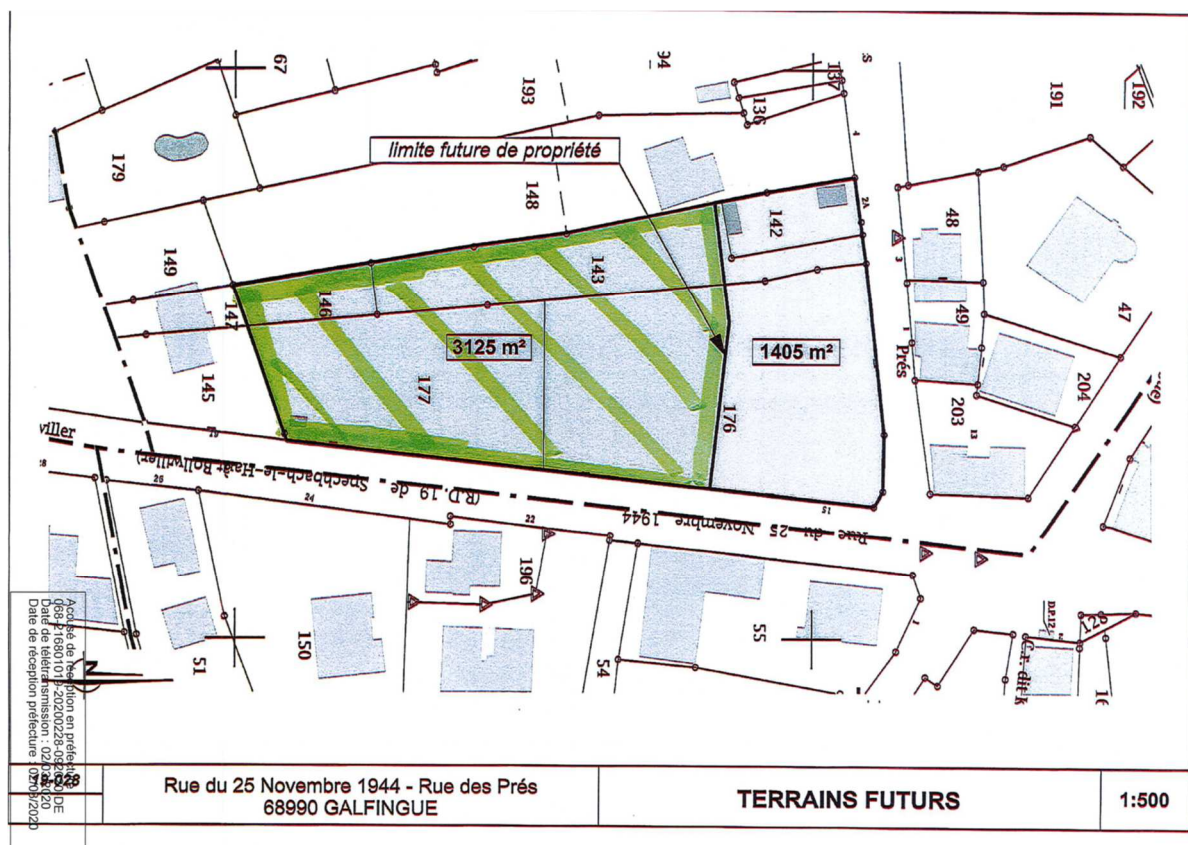
Le Maire rappelle l'objet de la délibération prise lors de la séance du 17 juin 2019, modifiée par la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019.

Au regard de l'identification exacte des parcelles cadastrées pour le projet visé, une division foncière est nécessaire.

Ainsi donc, un terrain d'une surface de 31.25 ares est à détacher des parcelles ci-dessous :

Section	N°	Lieudit ou Voie	Nature	Contenance
2	143/55	Rue des Prés	Terrain à bâtir	08 ares 20 ca
2	176/52	Rue du 25 Novembre 1944	Sol	20 ares 86 ca
2	146/54	Village	Vergers	01 ares 96 ca
2	177/52	Rue du 25 Novembre 1944	Vergers	11 ares 95 ca

tel que figurant sur le plan ci-dessous, hachuré en vert et qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage ultérieur, aux frais du promettant.





# Procès-Verbal de l'installation du Conseil Municipal

## Séance ordinaire du 25 mai 2020

### 1° INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### 2° ELECTION DU MAIRE

Mme Françoise HANSER, la plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, prend la présidence de l'assemblée conformément aux dispositions de l'article L 2122-8 du CGCT.

Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré quinze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CCCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire et a proposé M. BITSCHENE Christophe.

**Ayant obtenu 14 voix, M. Christophe BITSCHENE est proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.**

#### 3° FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du CGCT, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de **quatre** adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix pour, la création de **quatre postes d'adjoints au Maire.**

#### 4° ELECTION DES ADJOINTS

##### Election du Premier adjoint :

Monsieur le Maire propose Mme Françoise HANSER.

**Mme Françoise HANSER ayant obtenu 14 voix est proclamée première adjointe au maire.**

**Un arrêté a été pris par le Maire portant délégations de fonctions à la 1<sup>ère</sup> adjointe dans le domaine des finances, des affaires sociales et de l'urbanisme.**

##### Election du Second adjoint :

Monsieur le Maire propose Mme Marie-Claire ABRAMATIC.

**Mme Marie-Claire ABRAMATIC ayant obtenu 14 voix est proclamée deuxième adjointe au maire.**

**Un arrêté a été pris par le Maire portant délégations de fonctions à la 2<sup>ème</sup> adjointe, dans le domaine de l'environnement, du développement durable, des affaires scolaires et la gestion de la salle polyvalente.**

##### Election du troisième adjoint :

Monsieur le Maire propose M. Alphonse RAUB.

**M. Alphonse RAUB ayant obtenu 14 voix est proclamé troisième adjoint au maire.**

**Un arrêté a été pris par le Maire portant délégations de fonctions au 3<sup>ème</sup> adjoint, dans le domaine du patrimoine.**

##### Election du quatrième adjoint :

Monsieur le Maire propose M. Christian HABY.

**M. Christian HABY ayant obtenu 14 voix est proclamé quatrième adjoint au maire.**

**Un arrêté a été pris par le Maire portant délégations de fonctions au 4<sup>ème</sup> adjoint, dans le domaine des espaces verts et du personnel technique.**

#### 5° DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ont été votées.**

#### 6° INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

##### Indemnité de fonction du Maire

Le Maire propose aux nouveaux élus qu'il souhaite (comme dans le mandat précédent) une diminution du taux de son indemnité.

L'enveloppe globale indemnitaire fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) pour le Maire et les adjoints qui est réglementairement de 38 785 € passe à 32 157 € soit une économie budgétaire de 6 628 € pour la Commune.

## 7° DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTS SYNDICATS

<b>LISTE DES DELEGUES AUX SYNDICATS Renouvellement du Conseil Municipal 25 mai 2020</b>		
<b>SYNDICATS</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE HEIMSBRUNN (SIAEP)	RAUB Alphonse HABY Christian	-
SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE VALLEE DE LA DOLLER (SMABVD)	KELLER André HABY Christian	METZGER Philippe
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION ET LE FONCTIONNEMENT DU COLLEGE DE LUTTERBACH	DEMME Céline REMY Anne	CHERAY Simone LIEB Thierry
SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES (BRIGADE VERTE)	REDOUTE Dominique	BREDA Myriam
SCOT (SYNDICAT MIXTE POUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA REGION MULHOUSIENNE)	HANSER Françoise	KELLER André
SIGFRA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIERE) - Région Altkirch	LIEB Thierry	HABY Christian
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN	RAUB Alphonse	-
SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE	HABY Christian	-
MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION	BITSCHENE Christophe	HANSER Françoise
Agence Technique Départementale - ADAUHR	BITSCHENE Christophe	
AURM (Agence d'Urbanisme de la Région Mulhousienne)	HANSER Françoise	ABRAMATIC Marie-Claire
SYNDICAT MIXTE DE LA DOLLER	RAUB Alphonse	HABY Christian

## 8° CHARTE INTERNE "MAPA"- CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE D'ATTRIBUTION DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE

Afin de pouvoir mettre en place cette charte interne « MAPA » il y a lieu de créer une Commission Communale d'Attribution des marchés à procédure adaptée.

Celle-ci sera composée de :

M. Christophe BITSCHENE, Maire ;

Mmes Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe ; Marie-Claire ABRAMATIC, 2<sup>ème</sup> Adjointe ;

MM. Alphonse RAUB, 3<sup>ème</sup> Adjoint et Christian HABY, 4<sup>ème</sup> Adjoint.



## **9° DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

Le fonctionnement municipal s'appuie sur un travail au sein de commissions préparatoires ou consultatives. Le nouveau conseil municipal procède au renouvellement des membres :

° Comité Consultatif Communal des Sapeurs-pompiers Volontaires (CCCSPV) :

Président : Christophe BITSCHENE + 4 membres : MM. Thierry LIEB et Philippe METZGER ; Mmes Simone CHERAY et Myriam BREDA.

° Chasse :

Commission Communale de Dévolution (CCD) et Commission Communale Consultative de la Chasse (4C) :  
Président : Christophe BITSCHENE + 2 membres : Mme Françoise HANSER et M. Dominique REDOUTE.

° Commission « MAPA » : Christophe BITSCHENE + les 4 adjoints : Mmes Françoise HANSER et Marie-Claire ABRAMATIC ; MM. Alphonse RAUB et Christian HABY.

° Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Président : Christophe BITSCHENE + 6 membres titulaires et 6 membres suppléants seront désignés par la Direction Générale des Finances Publiques ;

° Commission Intercommunale RPI Heimsbrunn/Galfingue : 5 membres/Commune) :

M. Christophe BITSCHENE ; Mmes Marie-Claire ABRAMATIC ; Céline DEMMEL ; Anne REMY ; Simone CHERAY.

° Commission Vie Associative Communale : MM. Lionel BAILEN ; Dominique REDOUTE ; Christian HABY et Mme Emmanuelle LUCAS.

° Commission suivi des travaux : MM. Alphonse RAUB ; Christian HABY ; Dominique REDOUTE ; Lionel BAILEN.

## **Les délibérations du Conseil Municipal Séance ordinaire du 29 juin 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire Christophe BITSCHENE.

### **1° APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020.**

### **2° COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2019**

Mme Françoise HANSER, 1<sup>ère</sup> Adjointe, rend compte à l'ensemble des conseillers des résultats des comptes administratifs 2019 :

### **BALANCE GENERALE**

#### ***BUDGET PRINCIPAL***

SECTION	REALISE en 2019		RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESULTAT DE CLOTURE 2019
	DEPENSES	RECETTES		
Fonctionnement	422 357.72	491 633.60	69 275.88	69 275.88
Investissement	179 642.44	171 161.22	- 8 481.22	75 956.33
Total	602 000.16	662 794.82	60 794.66	145 232.21

**Aucune question n'étant posée, et hors de la présence de M. le Maire, le Conseil Municipal :**

- **approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2019 ;**
- **décide de reprendre les Restes à Réaliser de l'exercice 2019 au budget primitif 2020 en dépenses de la section d'investissement ;**

**Il en est de même pour l'examen et l'approbation du compte de gestion 2019.**

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter au budget pour 2020, le résultat ci-dessus de la manière suivante :

1° en recettes d'investissement au C/1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 20 000 € ;

2° en recettes de fonctionnement au C/002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 49 275.88 €.

Avant de passer au point suivant de l'ordre du Jour, M. le Maire remercie Mme Françoise HANSER pour la présentation du compte administratif 2019.

Il tient également à la remercier pour le travail accompli toute l'année, et notamment pour le suivi financier réalisé au quotidien.

Il remercie M. Philippe METZGER, conseiller municipal qui s'est joint à la réunion de travail de la commission des finances communales, la journée du lundi 15 juin.

M. André KELLER, conseiller municipal habituellement présent à cette séance de travail n'a pas pu être présent cette année.

### **3° BUDGET PRIMITIF 2020 :**

Le Maire suggère de passer à l'examen des propositions pour le **Budget Primitif 2020.**

#### **BALANCE GENERALE**

<b>Mouvements réels</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Investissement	<b>496 146 €</b>	<b>496 146 €</b>
Fonctionnement	<b>506 490 €</b>	<b>506 490 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 002 636 €</b>	<b>1 002 636 €</b>

### **FIXATION DU TAUX DES DEUX TAXES COMMUNALES :**

Il propose pour l'année 2020 de ne pas modifier les taux qui avaient été revus lors du Budget Primitif 2016 :

- . Taxe d'habitation 10.21 %
- . Taxe foncière bâti 11.82 %
- . Taxe foncière non bâti 57.26 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, suit la proposition du Maire **et décide de reconduire à l'identique sur 2020** les taux suivants :

- . Taxe foncière bâti 11.82 %
- . Taxe foncière non bâti 57.26 %.

Pour 2020, et afin de tenir compte de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de TH est reconduit par la loi à leur niveau de 2019.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES ET AUTRES TARIFS**

Les subventions communales sont votées pour 5 500 € dont 3 125 € pour le fonctionnement au R.P.I.



**4° DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX REFERENTS PAR DOMAINE DE COMPETENCE**

**REFERENTS COMMUNAUX PAR THEME**

**Séance du conseil municipal du 29/06/2020**

<b>THEMES</b>	<b>NOMBRE DE REFERENTS</b>	<b>MEMBRES</b>
<b>FINANCES</b>	4	Christophe BITSCHENE
		Françoise HANSER
		André KELLER
		Philippe METZGER
<b>SOCIAL/PERSONNES AGEES Grands anniversaires</b>	2 / 3	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Cartes passe-temps : Emmanuelle LUCAS
<b>JEUNESSE / SPORT</b>	2	Emmanuelle LUCAS
		Lionel BAÏLEN
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	1	Alphonse RAUB
<b>COMMUNICATION/INFORMATION/SITE INTERNET</b>	4 / 5	Christophe BITSCHENE
		Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Simone CHERAY
		SITE INTERNET / Page Facebook : Anne REMY
<b>FETES ET CEREMONIES</b>	5	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Simone CHERAY
		Christian HABY
		Céline DEMMEL
<b>ESPACES VERTS/FLEURISSEMENT</b>	3	Simone CHERAY
		Christian HABY
		Alphonse RAUB
<b>CHEMINS RURAUX/FORETS/ DECHARGE VERTE/HAIES</b>	3	Dominique REDOUTE
		Christian HABY
		Thierry LIEB
<b>ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE (biodiversité, GES, traitements des sols, maîtrise énergie, ordures ménagères)</b>	2	Marie-Claire ABRAMATIC
		Thierry LIEB
<b>PAROISSE</b>	1	Christophe BITSCHENE
<b>SALLE POLYVALENTE</b>	3	Françoise HANSER
		Marie-Claire ABRAMATIC
		Christian HABY
<b>OUVRIERS COMMUNAUX</b>	3	Alphonse RAUB - Christian HABY
		André KELLER

## **5° MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNE**

## **6° PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un emploi technique permanent**

Le Maire rappelle que la Commune a pu bénéficier pendant une période de 3 ans d'une aide financière de l'Etat dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE).

Ce contrat est arrivé à son terme le 09 juillet 2020.

Ainsi donc, la création de cet emploi technique permanent nécessite une délibération et modifie le tableau des effectifs communaux.

## **7° CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE – SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS D'ADHESION AVEC LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **8° CREATION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Sont proposés

- Mme Myriam BREDA (déléguée titulaire) et M. Philippe METZGER (délégué suppléant) en tant que conseillers municipaux
- Mme Stéphanie UETWILLER (T) et M. Patrice VANDEVELDE (S) en tant que délégués de l'administration ;
- Mmes Delphine KELLER (T) et Aurélie KARRER-MAURER (S) en tant que délégués du TGI.

Mairie de Galfingue  
9 rue du 25 Novembre  
68990 GALFINGUE  
Courriel : [mairie@galfingue.fr](mailto:mairie@galfingue.fr)  
Site Internet : [www.galfingue.fr](http://www.galfingue.fr)  
Tél. Mairie : 03 89 81 99 12  
Fax : 03 89 81 86 29  
Tél. de M. le Maire : 03 89 81 85 39

### **Horaires d'ouverture :**

Lundi de 16 h à 19 h,  
Mercredi de 10 h à 12 h,  
Vendredi de 14 h à 16 h.

***Veillez à bien respecter ces horaires pour permettre le travail du secrétariat***

### **Heures de réception du Maire :**

Le lundi sur rendez-vous.  
Les adjoints se tiennent à votre disposition sur demande.

### **OBJET TROUVE :**

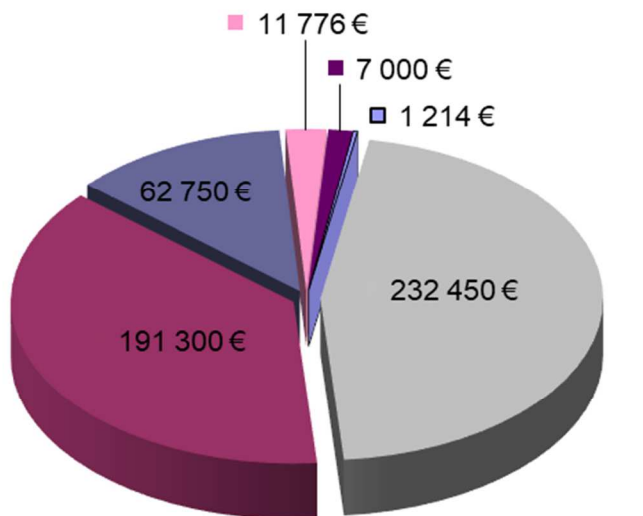
A proximité du chemin d'Illfurth, un trousseau de clés a été retrouvé.



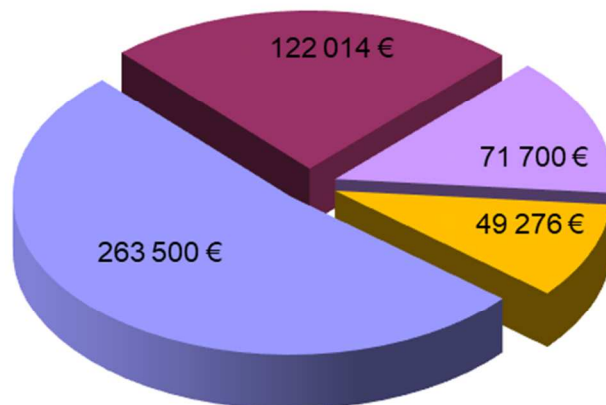
# BUDGET 2020

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 506 490 €

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT pour un montant total de 506 490 €



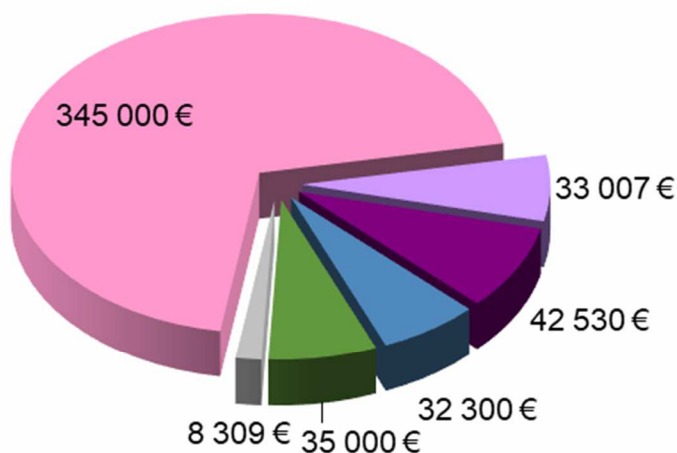
- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Autres charges de la gestion courante
- Dépenses imprévues
- Charges financières
- Dotations amortissement



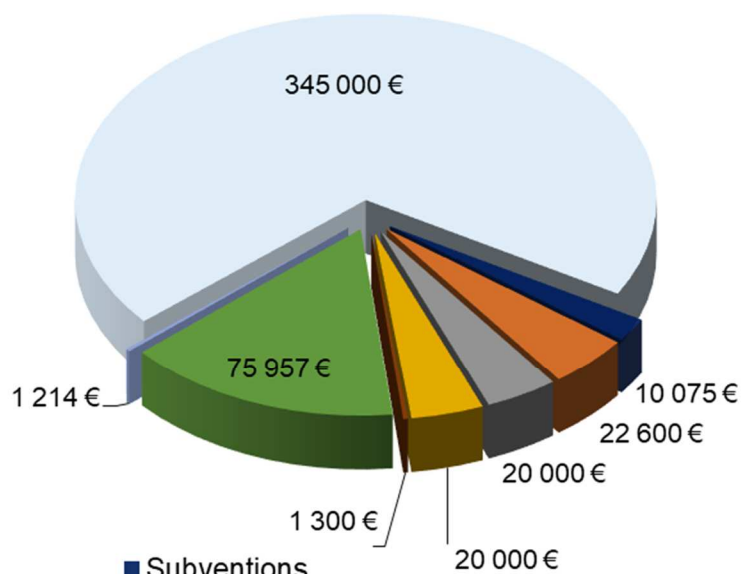
- Impôts et taxes
- Dotations et compensations de l'Etat
- Autres recettes
- Excédents fonctionnement

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 496 146 €

## RECETTES D'INVESTISSEMENT pour un montant total de 496 146 €



- Immobilisations incorporelles
- Contrat de Promotion Immobilière
- Acquisitions diverses
- Travaux et aménagements divers
- Remboursement d'emprunts et dettes
- Dépenses imprévues



- Subventions
- Remboursement TVA
- Taxe d'aménagement
- Excédent de fonctionnement capitalisé
- Cautionnements reçus
- Excédent reporté d'investissement
- Autre (amortissement s/subvention)
- Cession de terrain rue du 25 Novembre

# COUP DE « PROJECTEUR » SUR LA DEPENSE PERISCOLAIRE A GALFINGUE

En complément de la présentation graphique par masse des budgets de fonctionnement et d'investissement présentée dans cet édito pour notre commune, il nous a paru intéressant de faire un « zoom » explicite et détaillé du coût représentatif du service périscolaire.

Ainsi donc, il convient de distinguer le périscolaire de l'extra scolaire dont l'accueil et la gestion sont confiés à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace sur les sites de Galfingue et de Heimsbrunn dans le cadre d'une délégation de service public commune pour nos deux villages.

De compétence intercommunale (M2A), le coût du service périscolaire pour les enfants pris en charge à la pause méridienne de 11h30 à 13h30 et après l'école de 16h00 à 18h30 représente un coût annuel global de **240 000 €** dont la participation à la charge des familles représente 104 000 € et la participation de l'agglomération de 125 400 € pour les enfants de Galfingue et Heimsbrunn. 37 enfants de Galfingue ont fréquenté l'accueil périscolaire en 2019/2020.

De compétence communale (commune de Galfingue), le coût du service extra scolaire (appelé également Accueil de Loisirs Sans Hébergement) pour les enfants pris en charge les mercredis de 8h00 à 18h00 et les vacances scolaires (Toussaint, février, avril) représente un coût annuel global pour Galfingue et Heimsbrunn de **60 704 €** dont la participation à la charge des familles représente 15 334 €. La participation de notre commune pris sur notre budget est de **18 833 €**. 13 enfants de Galfingue ont fréquenté l'accueil extra-scolaire en 2019/2020.

Ainsi donc, le coût moyen d'un enfant accueilli en périscolaire représente 4 033 € et le coût d'un enfant accueilli en extra-scolaire représente 3 035 € soit au total **7 068 €** par enfant. Ne sont pas comptés les charges de fonctionnement des locaux.

Il nous semblait important de porter à votre connaissance et de marquer un point d'arrêt sur le coût de ce service proposé à nos familles, devenu aujourd'hui incontournable.

Il est également utile de rappeler que M2A est l'un des seuls EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à l'échelle nationale à exercer cette compétence pour le compte des communes.







# PRÉFET DU HAUT-RHIN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Selon l'arrêté du Préfet du 29/07/2020 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « III amont » dans le département du Haut-Rhin pour une période allant jusqu'au 12 octobre 2020, sont détaillés ci-après les mesures de limitations.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de cet arrêté sur le site de [www.galfringue.fr](http://www.galfringue.fr).

Usage	Alerte
-------	--------

## Consommations des particuliers et collectivités

Remplissage des piscines privées à usage familial	Interdiction sauf si chantier en cours
Lavage des véhicules	Interdiction sauf dans les stations professionnelles
Lavages des voiries et des trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Interdiction sauf dérogation pour salubrité publique
Arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sports (sauf terrains de compétition niveau national)	Interdiction horaire de 9h à 20h
Arrosage des jardins potagers, bacs et massifs fleuris	Interdiction horaire de 9h à 20h Arrosage uniquement manuel ou par goutte à goutte
Alimentation des fontaines publiques	Interdiction pour les fontaines en circuit ouvert
Remplissage des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares, hors piscicultures agréées	Interdiction

## Consommations pour des usages industriels et commerciaux, hors ICPE

Arrosage des golfs	Interdiction sauf « green et départs », pour lesquels interdiction horaire de 9h à 20h
Commerces, industries hors ICPE	Limitation de la consommation d'eau au strict nécessaire

## Consommations agricoles

Irrigation des cultures et des prairies par aspersion à partir des cours d'eau, nappe d'accompagnement qui bordent ces cours d'eau ou des canaux	Interdiction sauf si elle s'inscrit dans le cadre d'un tour d'eau proposé par la chambre d'agriculture et validé par le service en charge de la police de l'eau.
Irrigation par submersion	Interdiction totale
Prélèvements ponctuels pour remplissage des citernes mobiles destinées exclusivement à l'abreuvement des animaux au pré	Tolérance, sous réserve de l'accord des propriétaires riverains des cours d'eau et sous réserve de ne pas intervenir sur le profil des cours d'eau (barrages, etc.)

## Protection des milieux aquatiques

Travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau	Précautions maximales pour limiter les risques de perturbation du milieu
Stations d'épuration	Surveillance accrue des rejets, les délestages directs sont soumis à autorisation et peuvent être décalés jusqu'au retour d'un débit plus élevé
Vidange des piscines d'établissements recevant du public	Interdiction sauf dérogation validée par la police de l'eau
Vidanges des plans d'eau et bassins d'agrément ou mares	Interdiction sauf dérogation pour les piscicultures agréées validée par le service de la police de l'eau
Rejets industriels	Si préjudiciables à la qualité de l'eau, peuvent faire l'objet de limitation, voire de suppression à l'appréciation du service chargé de la police de l'eau

# TRAVAUX

## TERRAIN DE FOOT ET CITY PARC

Des travaux de finitions de l'aire de jeux et de réaménagement du terrain de football ont été exécutés pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes.

En effet, le terrain de football a subi une réfection totale de la pelouse par M. Olivier BISCHOFF et la mise en place d'un pare-ballons et de nouveaux buts vont être installés sous peu.

Différents agrès de sport pour la pratique de la gymnastique et de la musculation ont été installés par les adjoints techniques et les agents municipaux.



En page suivante, vous trouverez l'arrêté municipal portant sur la réglementation d'accès et d'utilisation de l'aire de loisirs affiché sur site.

## FLEURISSEMENT

Cette année un peu « spéciale » avec la crise sanitaire que nous traversons, le fleurissement n'a pas pu se faire lors de la journée citoyenne mais a été réalisé par des élus et leurs conjoints.



## DECHARGE VERTE



Mise en place d'aires de délimitation de stockage des déchets verts et de branches afin de constituer du paillage utile aux besoins de la commune.

### Rappel des horaires d'ouverture :

- Lundi de 9 h à 17 h,
- Mercredi de 9 h à 17 h,
- samedi de 9 h à 17 h.





## **ARRETE MUNICIPAL N° 04/2020 PORTANT SUR LA REGLEMENTATION D'ACCES ET D'UTILISATION DE L'AIRE DE LOISIRS DE GALFINGUE**

Le Maire de la Commune de **GALFINGUE**

Vu le Code général de collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-5, et L.2542-1 à L.2542-4 ;

Vu le Code Pénal, et notamment ses articles R.623-2 (bruits), R.633-6 (déchets), R.635-1 ;

Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur l'ensemble du territoire de la commune et qu'il y a lieu par voie de conséquence de réglementer l'accès et l'utilisation du terrain multisports « aire de loisirs » sis rue de Hochstatt ; au lieu-dit « Eselpfad », Section 25, parcelles n° 11, 12, 13 et 14 **réservé aux habitants de Galfingue.**

### **Article 1 : Dispositions générales**

L'aire de loisirs citée plus haut comprend :

- Un terrain multisports, type « city stade » ;
- Une aire de jeux pour les enfants de 2 à 6 ans ;
- 2 tables de ping-pong et une table de pique-nique ;
- 1 terrain de football ;
- Des agrès d'assouplissement et de musculation.

Ce lieu est d'accès libre et non surveillé.

Les utilisateurs en acceptent toutes les conditions d'utilisation et les risques liés à la pratique des activités autorisées ; ils en assurent l'entière responsabilité.

### **Article 2 : Horaires d'ouverture**

L'utilisation de ce terrain est autorisée de la manière suivante :

- du 01 avril au 15 mai de 9 h à 20 h
- du 16 mai au 15 septembre de 9 h à 22 h
- du 16 septembre au 31 octobre de 9 h à 20 h
- du 01 novembre au 31 mars de 9 h à 17 h.

L'utilisation du terrain est interdite en dehors de ces horaires et en cas de fortes intempéries (neige, verglas, ...).

La commune se réserve à tout moment le droit de modifier les horaires d'ouverture pour garantir les conditions de bonne utilisation et le respect du voisinage.

L'entretien des lieux et de ses abords peut nécessiter sa fermeture temporaire sans préavis.

### **Article 3 : Activités sportives et de loisirs**

Seules les activités listées ci-dessous sont autorisées : football - basket-ball - hand-ball - volley-ball - badminton - tennis de table ;

exercices d'assouplissement et de musculation ; jeux pour enfants sur ressort.

Toute autre activité, pour laquelle le terrain multisports n'est pas destiné, est interdite.

### **Article 4 : Conditions d'accès, circulation et stationnement**

La circulation et le stationnement de tous véhicules terrestres à moteur sont strictement interdits sur l'aire de loisirs.

L'accès au terrain est également interdit aux animaux non tenus en laisse.

### **Article 5 : Utilisation, conditions de sécurité et de bon ordre**

Il est interdit de dégrader ou d'utiliser à mauvais escient le site mis à la disposition du public pour son confort et son agrément.

Il est demandé aux utilisateurs de ne pas troubler l'ordre public et de préserver la tranquillité des riverains.

### **Il est notamment interdit :**

- d'user de tout matériel sonore dont le bruit est susceptible de troubler le calme et la tranquillité des lieux en entraînant des nuisances sonores (musique, instruments de musique, pétards, fusées, ...),
- d'escalader ou de grimper sur les infrastructures mises en place pour les activités sportives,
- de détruire, couper, mutiler, salir, graver, écrire, inscrire sur quelque support que ce soit,
- de faire du feu au sol (ou barbecue) et d'installer tentes et matériel de camping.

Le camping sauvage et le bivouac sont interdits.

La place doit être maintenue propre par les utilisateurs : les déchets seront déposés dans les poubelles prévues à cet effet ou ramenés par ces derniers si celles-ci sont pleines.

En cas d'urgence :

- Pompiers : 18 (ou 112 depuis un mobile)
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15

**Article 6 :** Tout agent de la force publique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- . Monsieur le Sous-préfet de Mulhouse ;
- . Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LUTTERBACH ;
- . Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin.

Fait à GALFINGUE, le 20 avril 2020

Le Maire,  
Christophe BITSCHENE

# INFORMATIONS

## Vigilance - recommandations

Une attention toute particulière est apportée à l'embellissement du village et chaque année, des vols de plantes dans les massifs sont à déplorer.

Cette fois-ci, c'est un laurier rose, rue d'Ilfurth, qui a connu le même sort...



Nous appelons également à votre vigilance car nous avons à déplorer la découverte de seringues usagées retrouvées dans la poubelle jaune de la salle polyvalente. Nous invitons tous les habitants à nous faire part et nous informer de toute découverte ou présence suspecte en lien avec l'usage de produits illicites.



## Plan canicule

Pour prévenir les risques liés à une éventuelle canicule, la Mairie a pour mission d'identifier les personnes âgées ou handicapées isolées et fragilisées.

La Mairie invite donc les personnes concernées à se faire connaître auprès de la Mairie.



**ATTENTION CANICULE**

**Buvez de l'eau et restez au frais**

Évitez l'alcool. Mangez en quantité suffisante. Fermez les volets et fermez les jalousies la nuit. Mouillez-vous le corps. Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement. Portez un masque. Respectez une distance d'un mètre.

**EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit) solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

## Vous partez en vacances ?

### Opération Tranquillité Vacances

La période des vacances approche et de nombreux domiciles seront inoccupés.

Pensez aux différentes démarches que vous pouvez effectuer afin d'éviter de mauvaises surprises au retour.

Vous pouvez signaler vos dates d'absence à la Gendarmerie de Lutterbach (03 89 52 12 12). Ils programmeront leurs patrouilles afin d'accentuer la surveillance. Vous pouvez télécharger le formulaire «**Opération tranquillité vacances**» sur le site internet de notre commune en page d'accueil : <http://www.galfingue.fr/>

Pensez au site «voisins vigilants et solidaires», sur lequel vous pouvez effectuer les mêmes démarches.



# INFORMATIONS

## Règles de citoyenneté

### Halte aux bruits :

Afin de garantir la tranquillité des Galfinguois et limiter les bruits intempestifs, les horaires autorisés pour le bruit sont encadrés par l'arrêté municipal actualisé du 30 avril 2020 :

#### ARRETE MUNICIPAL N° 05/2020 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

**Article 1 :** Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits **les bruits gênants** par leur intensité et notamment ceux susceptibles de provenir :  
des publicités par cris ou par chants  
de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur  
de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice

La fête nationale du 14 juillet, le jour de l'an et la fête de la musique font l'objet d'une dérogation permanente au présent arrêté.

**Article 2 :** **Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (etc...) ne peuvent être effectués que :**

**du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 19h30 ;  
les jours fériés de 9h à 12h.**

L'utilisation de ces engins est interdite les dimanches et jours fériés.

**Article 3 :** Toute personne utilisant **dans le cadre de ses activités professionnelles**, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, **doit interrompre ces travaux** (sauf en cas d'intervention urgente) :

- entre 19h30 et 7 heures ;
- toute la journée des dimanches et jours fériés.

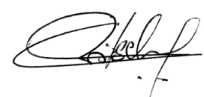
**Article 4 :** **Les propriétaires et possesseurs d'animaux** de compagnie sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

**Article 5 :** Tout agent de la force publique est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Mulhouse ;  
Monsieur le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse ;  
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lutterbach ;  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres du Haut-Rhin ;  
Affichage en mairie.

Fait à Galfingue le 30 avril 2020

Le Maire,  
Christophe BITSCHENE



# ETAT-CIVIL

## naissances

14.02.2020 : Nathanaël TILLIER

Fils de Elise KOENIG et de Thomas TILLIER



27.04.2020 : Alix SCHMIDLIN

Fille de Cécile GIRNY et de Julien SCHMIDLIN

17.05.2020 : Ysaline et Mia ZAMBONIN

Filles de Aurélie STREICHER et de Aldric ZAMBONIN

## mariage

27.06.2020 : Christelle FAUDOT de Galfingue

et Eric OESTERLE de Galfingue

## décès :

01.01.2020 : Felice GIUSTO (56 ans)

09.03.2020 : Louis JOVICIC (67 ans)

15.03.2020 : Daniel MOERLEN (72 ans)

13.05.2020 : Robert HITTER (89 ans)

# Anniversaires

## Noces d'or



Joséphine et Gilbert KELLER mariés le 17/02/1970



Gabrielle et Jean-Marie WILHELM mariés le 22/05/1970

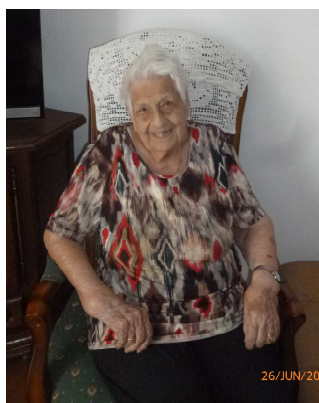


# Anniversaires

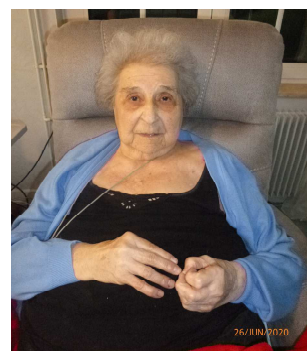
Julien BINDLER  
a fêté ses 95 ans  
le 31 janvier 2020



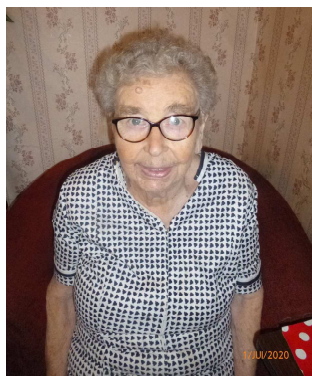
Gilberte KRAFFT a fêté ses 80 ans  
le 27 mars 2020



Marie SCHNOEBELEN a fêté  
ses 90 ans le 10 avril 2020



Blanche KARRER a fêté ses 94 ans  
le 18 mai 2020



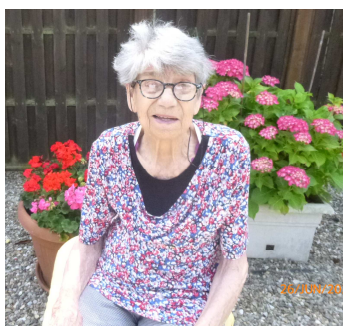
Suzanne BRINGEL  
a fêté ses 85 ans le 9 juin 2020



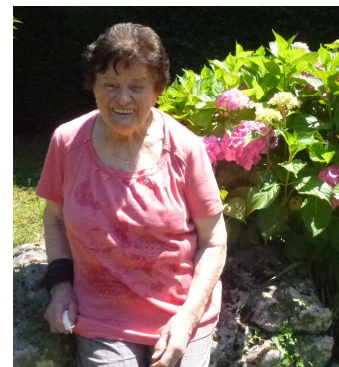
Edmond KUREK  
a fêté  
ses 80 ans  
le 21 mai 2020



Robert KRANKLADER a fêté ses 80 ans  
le 17 avril 2020



Alice DECK a fêté ses 85 ans  
le 05 mai 2020



Suzanne RECK a fêté  
ses 91 ans le 6 juillet 2020

**Nous avons également fêté les anniversaires de :**

Alice JELGER 91 ans le 2 mai 2020

Madeleine KRAFFT 96 ans le 22 juillet 2020

# POPULATION

## Emménagement :

Lors d'un emménagement dans la commune, vous devez vous faire enregistrer auprès de la Mairie afin de vous inscrire sur le fichier population.

Nous vous rappelons que l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique et qu'il faut pour cela compléter un formulaire CERFA que vous trouverez sur le site Internet de la commune à la rubrique « Démarches » :

<http://www.galfingue.fr/demarches.htm>

## RECENSEMENT 2021

A Galfingue, la campagne de recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Pendant cette période un agent recenseur passera à votre domicile pour vous remettre les documents de recensement et vous informer des modalités de collecte.

Nous vous remercions, par avance, de l'accueil que vous leur réserverez.

**Nous recherchons un agent recenseur, si vous êtes intéressé (e), merci de bien vouloir prendre contact avec la Mairie.**



# URBANISME

## autorisations accordées à :

- |  |   |
|--|---|
| - M. SCHNEBELEN Bernard, 22 rue des Prés<br>Construction d'un abri en bois (03.02.2020)            | - Maisons Stéphane BERGER, 8 rue du Général de Gaulle<br>Division foncière (24.06.2020)                       |
| - M. RUHLMANN Fabien, 3 rue des Coquelicots<br>Mise en place d'une pergola (04.03.2020)            | - M. RITTER Jean-Pierre, 1 rue des Bleuets<br>Pose d'un climatiseur (17/06/2020)                              |
| - M. KOCH Philippe, 22 C rue des Prés<br>Construction d'une piscine (04.03.2020)                   | - M. HALLER André, 3 rue de Heimsbrunn<br>Pose d'une clôture (06/07/2020)                                     |
| - M. KITTLER Vincent, 41 rue du Général de Gaulle<br>Construction d'une piscine (25.03.2020)       | - M. HERBRECHT Franck, 3 rue des Bleuets<br>Pose d'une clôture (24/07/2020)                                   |
| - M. GUETH Jacques, 28 rue des Prés<br>Construction d'une piscine (20.05.2020)                     | - M. EDEL Philippe, 39 A rue du Général de Gaulle<br>Construction d'un abri escamotable sur piscine existante |
| - Maisons Stéphane BERGER, 8 rue du Général de Gaulle<br>Démolition de la maison (20.05.2020)      | - Immobilière K, rue du 25 Novembre<br>Construction d'une Mairie (02/07/2020)                                 |
| - M. BIENKO Baptiste, 35 rue du 25 Novembre<br>Construction d'une piscine et terrasse (08.06.2020) | - Immobilière K, rue du 25 Novembre<br>Construction d'un bâtiment collectif (21/07/2020)                      |



# INFORMATIONS

## Agenda

**Mardi 8 septembre 2020** : Réunion d'information et de présentation de la réalisation du Centre-Bourg

**Samedi 12 et dimanche 13 septembre 2020** : Destination automobile :

passage à Galffingue le samedi 12 entre 10 h 50 et 11 h 20  
(voir programme ci-dessous)

### Balayage mécanisé:

- Mercredi 23 septembre 2020
- Mercredi 18 novembre 2020

Lors des jours de balayage mécanisé, merci de bien vouloir enlever les voitures stationnées sur le bord de la route.

### Encombrants :

- Mercredi 16 septembre 2020
- Mercredi 18 novembre 2020

### Manifestations :

- Opération « brioches » du 08 au 13 septembre 2020 ;
- Fête de Noël des aînés : 13 décembre 2020
- Fête de Noël des enfants : date à définir.

L'impact de la crise sanitaire a malheureusement empêché les diverses manifestations de nos associations locales. Rendez-vous est d'ores et déjà donné pour 2021.



PROGRAMME SUR [MULHOUSE-ALSACE.FR](http://MULHOUSE-ALSACE.FR) 12 & 13 SEPTEMBRE 2020

## DESTINATION AUTOMOBILE

LE GRAND ÉVÉNEMENT DU TERRITOIRE

Parade des légendes à travers nos 39 communes

Fête des véhicules anciens et d'avenir • Parc expo • Entrée libre

Show Son & Lumière avec Franky Zapata, l'Homme volant • Cité de l'Automobile Collection Schlumpf

MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION

## La parade des légendes

La rentrée s'annonce sous le signe de la fête avec l'excellence automobile d'hier et d'aujourd'hui pour fil conducteur.

Samedi 12 septembre, une grande parade de 150 véhicules d'exception et de collection sillonnera le territoire de m2A. Belles carrosseries d'époque et grosses cylindrées d'aujourd'hui emprunteront 3 itinéraires pour aller à la rencontre des habitants des communes du territoire. A chaque étape, dans un esprit d'accueil à l'ambiance de Tour de France, les communes hôtes organiseront des festivités en prolongement du passage des cortèges.

Samedi 12 septembre de 9h30 à 17h. Accès libre. Tous les itinéraires et horaires de passage dans les communes sur [www.mulhouse-alsace.fr](http://www.mulhouse-alsace.fr)

## L'exposition et le spectacle son et lumière

Le Parc Expo de Mulhouse se transforme en place des fêtes, conjuguant sur 10 000m2 une exposition de véhicules de collection, d'aujourd'hui et d'avenir dans une ambiance musicale et animée.

Samedi 12 septembre de 14h à 19h, dimanche 13 septembre de 10h à 18h. Accès libre.

Un spectacle son et lumière présentera l'épopée de l'aventure automobile du 20<sup>e</sup> siècle avant le spectacle de Franky Zapata, l'homme volant, inventeur du Flyboard Air.

Samedi 12 septembre à 20h. Informations sur [www.mulhouse-alsace.fr](http://www.mulhouse-alsace.fr)

Passage à Galffingue le 12/09 entre 10h50 et 11h20.

### Parcours du cortège #3

Legend:

- D Départ
- O Etape du matin
- P Pause déjeuner
- A Etape de l'après-midi
- A Arrivée

En ce début 2020, chacun d'entre nous fondait beaucoup d'espoirs sur cette année qui s'ouvrait et qui était pleine de promesses et de nouveaux projets.

Pour l'ALAG, après la 30<sup>ème</sup> édition, la marche populaire pouvait s'inscrire dans la continuité avec une nouvelle équipe regroupée autour de Dominique REDOUTÉ au sein d'une section marche, pour lui donner un nouveau dynamisme.

## La disparition de Daniel MOERLEN

Le premier fait venu perturber le déroulement de cette année a été la disparition de Daniel MOERLEN dans les montagnes vosgiennes qu'il aimait tant, le jeudi 23 janvier, ce qui a surpris et sidéré tous ceux qui le connaissaient.

Lui l'amoureux de la nature, de la marche, des paysages, des beaux textes et des photos prises lors de ses randonnées, nous a laissés dans le doute et l'espoir dans les premiers jours, puis dans l'inquiétude grandissante jusqu'au dimanche 15 mars.

Concernant l'ALAG, nous pensons à son engagement au sein de notre comité à la fin des années 1980 alors qu'il occupe le poste de vice-président. On lui doit la création de la marche populaire avec d'autres passionnés de marche comme lui.

Une fois à la retraite, il lance la section marche et découvertes qui a permis à certains d'entre nous de découvrir de belles balades dans nos montagnes ou dans le verdoyant Sundgau.

Il a toujours pratiqué sa passion et aujourd'hui encore au fil des recherches sur internet, on trouve encore ses belles lignes écrites au retour de ses randonnées. Ses mots pleins de poésie et de charme résonnent encore sur la toile. Ses photos nous font apprécier la beauté de la nature.

Aujourd'hui nos pensées vont bien sûr vers sa famille et en particulier à Nelly son épouse, très engagée et active pendant de longues années au sein de l'ALAG.

## ASSEMBLEE GENERALE DU 21/02/2020

Notre assemblée générale s'est tenue le vendredi 21 février, l'un des derniers moments d'insouciance, quelques temps avant que le Coronavirus ne vienne perturber durablement notre existence.

Lors de ce rendez-vous annuel nous avons évoqué l'engagement de Daniel MOERLEN et nous avons remis en route sa section marche et découvertes pour pérenniser la marche populaire.

Nous avons accueilli deux nouveaux membres au sein de notre comité : Paméla DAUM et Dominique REDOUTÉ.

La situation sanitaire a stoppé net toutes les activités, entraînant pour nous l'annulation de la 31<sup>ème</sup> marche populaire, la fermeture de la bibliothèque, l'arrêt des cours de renforcement musculaire et les rencontres du temps libre.

La reprise des activités se fera progressivement dans le strict respect des consignes sanitaires établies.

Nous vous donnons rendez-vous à la rentrée de septembre pour profiter pleinement de toutes les activités que vous offre l'Association.

## Section bibliothèque

Nous sortons avec vous d'une période difficile. Certains d'entre nous ont dû souffrir de la disparition d'un proche. D'autres ont souffert eux-mêmes et d'autres s'en sont bien sortis malgré le confinement qui n'a été drôle pour personne. La vie reprend, peut-être d'une manière différente et sûrement d'une manière plus saine.

Et hop, nous revoilà ! Toujours prêts à vous accueillir, dans des conditions correspondant à la réglementation sanitaire actuelle.

### L'avant confinement

Nous avions pour projet de faire l'échange de livres avec la médiathèque fin mars. Celui-ci n'a pas eu lieu et aucune date n'est à ce jour fixée. Mais nous avons régulièrement contacté avec les responsables d'Altkirch et nous tiendrons nos lecteurs informés. Nous avions pour projet de faire des achats de livre suite à vos suggestions en Avril. Cependant, les librairies ayant fermées, nous avons fait le choix d'annuler ces achats.

### L'après confinement

De nouvelles mesures d'hygiène ont été mises en place afin de protéger les lecteurs et les bénévoles. Si vous avez plus de 11 ans, merci de prévoir un masque grand public. Si vous ne supportez pas le masque ou si vous ne pouvez/souhaitez pas vous rendre à la bibliothèque, n'hésitez pas à nous appeler pendant les heures d'ouverture ou nous contacter à tout moment par mail, nous trouverons sûrement une solution qui vous conviendra.

Nous attendons les vacances d'été pour faire un point sur les nouveaux achats à faire. N'hésitez donc pas à nous faire de nouvelles suggestions. Les catalogues des librairies ayant été mis à jour, il y aura sûrement des livres plus récents à acheter ! Les livres doivent subir un confinement de 10 jours, la disponibilité des livres n'est donc pas immédiate pour tous les livres retournés ou donnés. Merci d'avance pour votre patience.

Une machine qui s'arrête en plein fonctionnement doit repartir en douceur, et cela rend son fonctionnement différent, surtout avec les normes sanitaires qui réduisent la convivialité que nous aimons tant, « chez nous ». En plus, un malheur ne vient jamais seul ; nous perdons une pièce maîtresse de la machine : André Kiefer nous quitte pour une retraite bien méritée. Merci à lui qui faisait partie des quatre membres fondateurs, merci pour son dévouement, sa compétence et sa disponibilité. Mais vous pourrez encore le voir entre nos rayons car il ne s'arrête pas de lire. Merci à toi et bonne route.

Passez un bel été et de bonnes vacances, un livre à la main... ou pas ! Nous, nous resterons à votre disposition tous les vendredis des vacances ... si ce n'est pas beau ça !

Prenez soin de vous !

L'équipe des bénévoles de la bibliothèque

### Contact :

Adresse : 11 rue du 25 Novembre 68990 Galfingue  
 Téléphone : 03.67.26.04.56 (pendant les permanences)  
 Messagerie électronique : [bibliotheque@galfingue.fr](mailto:bibliotheque@galfingue.fr)  
 Portail internet : <http://mabib.fr/Galfingue>  
 Cotisation : 12€ / foyer (Galfingue) 17€ / foyer (Hors commune)

### Horaires :

Jusqu'au 5 Juillet :  
 Mardi : 16h - 18h  
 Vendredi : 17h - 19h  
 Samedi : 11h - 12h  
 Du 6 Juillet jusqu'à Septembre : Vendredi : 17h - 19h



**Vous aimez les livres et parler de vos lectures avec d'autres personnes. Vous souhaiteriez donner un peu de votre temps à une association, partager une activité, rejoindre une équipe sympathique : N'hésitez pas à nous contacter ! Vous serez les bienvenus !**

## Section gymnastique et temps libre

Les 2 activités devraient reprendre en septembre selon les règles sanitaires qui seront en vigueur à ce moment-là. Les informations vous seront communiquées en temps voulu.

*Le Président et les membres du comité de l'ALAG vous souhaitent de passer un agréable été, de vous ressourcer et surtout prenez bien soin de vous.*





### Nids de guêpes et frelons

Nous tenons à rappeler que les pompiers de Galfingue traitent encore gratuitement, la destruction de nids de guêpes et frelons.

Le numéro de téléphone est le 18. En cas de problème, comme un refus de la part de l'opérateur lors de l'appel, merci de nous en informer, via la Cheffe de Corps ou la Mairie.



### COVID-19

Nous avons été, comme l'ensemble des pompiers du Haut-Rhin, confrontés à l'épidémie du COVID-19. Cela a bouleversé notre organisation et nos procédures en intervention, mais nous avons su rapidement nous adapter en prenant toutes les précautions et en mettant en place les moyens matériels nécessaires.

Nous remercions l'ensemble des personnes qui nous ont soutenus, nous, et l'ensemble des intervenants confrontés de près ou de loin à cette pandémie.

### Initiations secourisme

Nous vous avons annoncé, lors de l'Echo précédent, que nous reconduirons cette année les initiations aux gestes de premiers secours, que nous avons organisées en 2016.

Pour des raisons évidentes, nous n'avons pas pu les faire au premier semestre. Nous les reprogrammons pour le deuxième semestre, si la situation sanitaire le permet.

Nous vous informerons des dates par la suite.





## Recrutement

La pandémie du coronavirus n'a fait qu'accroître notre besoin en personnels.

Nous relayons donc à nouveau notre appel au recrutement. Nous rejoindre, c'est renforcer notre effectif, c'est assurer la pérennité du Corps, et c'est donc maintenir un secours de proximité à la population.



Depuis ces dernières années, les conditions de recrutement et de formation ont été assouplies. Elles s'adaptent au mieux à la vie personnelle et professionnelle des hommes et femmes, leur permettant de conjuguer l'ensemble de leurs impératifs.



Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes vos interrogations. N'hésitez pas.



## CONTACT

**Téléphone** : 06.68.17.39.39 **Email** : jeremy.meyer689@gmail.com

Se rendre directement en **Mairie** qui vous redirigera



# LE MOT DES ASSOCIATIONS

## L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

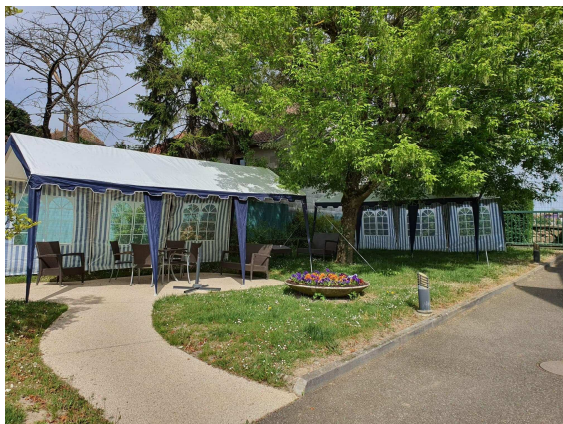
Malgré le confinement nous sommes restés très actifs et investis pour la cause.

Suite à l'appel au secours de notre infirmière sapeur-pompier, nous avons mis en place une collecte de gels douches pour l'hygiène des personnes hospitalisées, qui ne recevaient plus les visites, et donc plus de matériel pour la toilette.

Nous vous remercions d'avoir répondu nombreux à notre appel, car 200 gels douche ont été ainsi collectés. (Photo en couverture)

Notre initiative a été reprise par le supermarché Cora de Dornach, ainsi que par l'association « Les ptits héros du Haut-Rhin », dont le président est le Caporal Frédéric Eschen, sapeur-pompier à Galfingue.

Nous avons également été sollicités par la maison de retraite St Anne de Heimsbrunn, pour mettre gracieusement à disposition nos chapiteaux, afin que les familles puissent rendre visite à leurs proches à l'extérieur de l'établissement, en respectant les procédures en vigueur à cause de la pandémie.



### Marché aux puces 2020

En raison de l'incertitude de l'évolution de la crise du COVID-19, des consignes et des contraintes sanitaires à mettre en place pour l'organisation, nous avons dû prendre la difficile décision d'annuler notre marché aux puces pour cette année.

**CORONAVIRUS** Solidarité

## Les P'tits héros mobilisés pour la psychogériatrie du Hasenrain

L'association Les P'tits héros du Haut-Rhin a remis, ce jeudi 16 avril, des produits d'hygiène et des appareils électroménagers, à l'unité de psychogériatrie Les Tilleuls du Hasenrain à Mulhouse.

Comme c'est le cas pour toutes les associations, l'activité des P'tits héros du Haut-Rhin est en sommeil depuis plusieurs semaines. Mais son président, Frédéric Eschen, que nous devions rencontrer début mars pour parler de ce qui est le cœur de la mission des P'tits héros du Haut-Rhin – mener des actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours auprès des enfants de 3 à 10 ans –, reste mobilisé durant la crise sanitaire pour soutenir à sa façon l'hôpital Famille-Muller de Mulhouse.

### Des produits d'hygiène et des appareils électroménagers

Ce jeudi 16 avril, Frédéric Eschen a garé sa voiture, remplie de sacs de gels douche et d'autres produits d'hygiène, mais aussi d'un micro-ondes, d'une cafetière, d'une bouilloire et d'un presse-fruits, juste en face de l'unité de psychogériatrie de long séjour Les Tilleuls du Hasenrain. Ici sont accueillis 36 patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou apparentée, présentant des troubles majeurs du comportement. Ils sont pris en charge par une équipe de 40 soignants. Et c'est à ces patients et soignants qu'étaient destinés ces dons.

La démarche de l'association



Les gels douche et autres produits d'hygiène, mais aussi les appareils électroménagers, remis à l'unité de psychogériatrie du Hasenrain par l'association Les P'tits héros du Haut-Rhin, sont un « vrai plus » pour les résidents confinés et les soignants. Photo L'Alsace/Darek SZUSTER

Les P'tits héros du Haut-Rhin est inspirée de celle des sapeurs-pompiers de Galfingue – dont fait partie Frédéric Eschen – qui, « à la fin du mois de mars, ont lancé une opération de collecte de gels douche auprès des habitants de la commune pour les remettre à d'autres services de l'hôpital », explique le président des P'tits héros du Haut-Rhin.

Cette fois-ci, les produits d'hygiène ont été collectés auprès d'un hypermarché de Dornach « qui a mis à disposition un chariot à l'accueil du magasin où les clients peuvent déposer des produits d'hygiène qui sont remis à divers établisse-

ments », indique Frédéric Eschen. Les appareils électroménagers ont, eux, été achetés par l'association.

### « Un vrai plus » pour les résidents

Catherine Pfieger, cadre du pôle gériatrie de Mulhouse, accueille évidemment ces dons « avec un grand plaisir ». « Les résidents sont confinés depuis plusieurs semaines et les visites ne sont plus possibles. Même si l'hôpital fournit des choses, pouvoir compter sur ces produits, qui habituellement sont apportés par les fa-

milles, c'est un vrai plus. » Les appareils électroménagers seront eux aussi un vrai bonus, quand l'unité « qui ne compte pas de cas de Covid », précise la cadre, pourra reprendre une vie normale et ses activités collectives habituelles, dont certaines portent sur « des ateliers de cuisine ».

Confinement oblige, c'est sur le parking situé en face de l'unité que Jessica, Maeva, Fanny, Nathalie, Élodie et Christelle, quelques-unes des soignantes de l'équipe des Tilleuls, sont venues récupérer ces dons qui « mettent du baume au cœur ».

Cécile FELLMANN

Une 3<sup>e</sup> action a été menée conjointement avec l'équipe animale des sapeurs-pompiers du Haut-Rhin, consistant à l'achat de 8 tonnes de foin pour les chevaux de la Société Hippique de la Thur (SHT), qui est le site utilisé par les pompiers du Haut-Rhin pour former les équipes aux interventions équinées. Les animaux ont aussi subi la crise du Covid. La fermeture de ces structures a entraîné un arrêt des cours, donc pas d'entrée d'argent, et donc pas d'achat de fourrage pour les animaux.



Un grand merci à Paul Deguille qui nous a permis d'acheter ce foin.

L'amicale est comme notre corps, très active. Tous soudés, tous unis, nous sommes les sapeurs-pompiers de Galfingue.





# ELSASSER FASCHT

Chers Galfringuois, chère Galfringuoises

Tous les membres de l'association Elsasser Fascht se joignent à moi pour vous adresser toutes nos salutations.

Ces derniers mois auront marqué nos esprits.

Nous espérons tous que vous et vos proches vous portez bien et que vous reprenez tout doucement le chemin d'une vie plus simple, plus douce et avec moins de superflu.

Cela nous rappelle à quel point il est important de profiter pleinement de l'essentiel, de notre entourage et du milieu agréable qui nous entoure.

De notre côté, nos projets associatifs sont forcément impactés.

C'est avec grand regret que nous avons été forcés d'annuler notre traditionnel feu de Saint Jean.

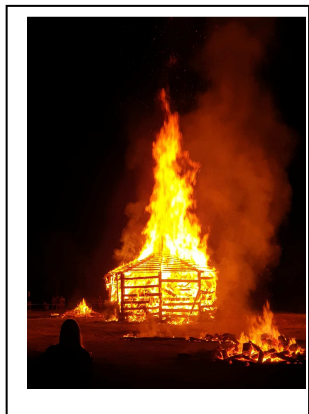
Cependant ce n'est que partie remise, nous vous donnons déjà rendez-vous en juillet 2021 pour la prochaine édition du bûcher et peut-être pour d'autres projets.

En attendant de vous revoir, prenez soin de vous.

Amicalement.

Les membres de l'association Elsasser Fascht  
Le président KARRER Damien

Quelques clichés du bûcher 2019 sur le thème "fête foraine" et de notre participation à la marche populaire.



# CONSEIL DE FABRIQUE

## INAUGURATION DU CHAUFFAGE DE L'ÉGLISE

Le 9 février 2020, la paroisse de Galfingue était en fête. La date de la fête patronale St Blaise avait été choisie pour l'inauguration du chauffage rénové de l'Eglise paroissiale.

La messe, concélébrée par Père Stanislas MENDY, Vicaire Episcopal de la zone de Mulhouse et Père Piotr KARP, curé de la Communauté de Paroisses St Benoît près d'Oelenberg, a rassemblé les autorités locales et les paroissiens. Parmi les invités : les Présidents des Conseils de Fabrique de la Communauté de paroisses, les bénévoles intervenus sur le chantier, ainsi que toutes les forces vives. L'office a été animé par la chorale paroissiale locale, renforcée de plusieurs choristes amis lutterbachois, sous la direction de Colette LENUZZA.

Avant 1956, l'Eglise était chauffée par un poêle installé dans le chœur de l'édifice, mais après l'hiver rigoureux de cette année-là, le Conseil de Fabrique de l'époque décide de l'installation d'un chauffage au fioul. Depuis quelques années le Conseil actuel réfléchissait au remplacement du matériel qui ne répondait plus aux normes d'aujourd'hui.

Après la messe, l'assemblée est conviée à la salle polyvalente du village pour les diverses allocutions et le verre de l'amitié.

André JELGER Président du Conseil de Fabrique, salue d'abord les autorités présentes : le Maire de Galfingue Christophe BITSCHENÉ, la Conseillère Départementale Josiane MEHLEN et leurs conjoints respectifs.

Il évoque ensuite l'historique des travaux. Il salue la bonne coordination entre les différentes entreprises qui sont intervenues sur le chantier. L'entreprise GOUILLAUD a été choisie pour la conception et le suivi du chantier. L'entreprise RECK de Spechbach pour l'installation de la chaudière, l'entreprise GALLITELLI, pour la partie maçonnerie, l'électricien M. BOSCHERT, ainsi que l'entreprise de menuiserie locale MCM Christian MOSSER.

Il salue aussi l'implication des bénévoles sous l'impulsion d'Elisabeth SCHULLER, secrétaire du Conseil de Fabrique. Elle a su mobiliser les énergies pour réaliser les travaux d'isolation du plafond et des murs de la chaufferie avec Mrs ROTH, REMY et MOSSER, notamment dans le cadre de la journée citoyenne.



André JELGER a aussi une pensée pour ses prédécesseurs, M. Georges DEQUILLE, M. Joseph JAECKER, ainsi que M. Joseph DITNER, ancien sacristain, et M. Robert STEIN.

Il remercie les donateurs réguliers, une trentaine de personnes, sur une population de 800 habitants qui répondent tous les ans à l'appel aux dons. C'est grâce à eux et à 20 années d'efforts et d'économies que ce projet a pu être engagé.

Le coût total du chantier se monte à 56.428,32 €, avec une subvention communale de 4.000 €, et une subvention départementale de 20.000 €. André JELGER souligne la perspicacité et la ténacité de tous les intervenants qui ont pérennisé ce financement : le Maire Christophe BITSCHENE, Vincent HAGENBACH et Josiane MEHLEN, Conseillers Départementaux, ainsi que Brigitte KLINKERT, Présidente du Département. Le solde de 32.428,32 € est à la charge du Conseil de Fabrique.

Elisabeth SCHULLER a, elle aussi, pu souligner la parfaite entente entre les différents intervenants et la mise en avant de la formidable aventure humaine que fut ce chantier. Après avoir mené à bien cette opération et



avec 12 années de présence au sein du Conseil de Fabrique, Elisabeth a choisi de se consacrer à d'autres engagements. Au nom de tous les membres, André JELGER lui a remis un panier garni.

Christophe BITSCHENE Maire de Galtingue a salué l'engagement et la collaboration efficace de tous pour la réussite de cette opération. Josiane MEHLEN, Conseillère Départementale a conclu la partie officielle en citant cette allégorie d'un petit colibri qui lors d'un incendie de forêt a voulu sauver avec ses petits moyens un bel et grand arbre auprès duquel il avait trouvé refuge.

Le verre de l'amitié a permis à chacun d'échanger quelques mots et cette fête a été l'une des seules manifestations officielles de notre village en ce début d'année 2020 avant que la crise sanitaire du Covid 19 ne fige net toutes les activités. Nous tenons à renouveler chaleureusement nos remerciements et notre reconnaissance à la Commune, au Conseil Départemental pour leur aide apportée, ainsi qu'aux donateurs. Cela nous permet, en toute solidarité de contribuer à l'entretien et à la préservation du patrimoine de notre village.

Un grand Merci.



*Les anciens membres et les membres actuels du Conseil de Fabrique entourés des autorités locales, du Vicaire Episcopal et du Père Piotr.*

Le conseil de fabrique : André JELGER Président  
José DECK Trésorier  
Régine KARRER Secrétaire  
Dany BISCHOFF Assesseur

## Fête de l'Assomption

### FÊTE DE L'ASSOMPTION À LA BASILIQUE DE LUTTERBACH

Afin d'assurer un maximum de sécurité à tous, cette année la **fête de l'Assomption aura lieu à la basilique Sacré-Coeur de Lutterbach, à 10h00.**

Bien sûr, toutes les règles de distanciation physique mises en place jusqu'à ce jour seront pleinement respectées, y compris le port obligatoire du masque.

Nous vous remercions de votre compréhension.

*Dans la joie de nous retrouver le samedi 15 août !*

# DON DU SANG

J'ai pris la décision de mettre fin à mon rôle de responsable des donneurs de sang depuis plus de 40 ans.

L' EFS de Colmar sera informé dans les prochains jours.

Pour moi cette responsabilité prendra fin le 31/12/2020.

Si une personne de Galvingue est désireuse de reprendre cette section, elle peut me contacter au 03/89/81/99/40 afin que je puisse en informer l'EFS avant la fin de cette année.

Etienne Ditner



## Les Mulhousiennes

Amies coureuses, amis coureurs,

L'édition 2020 des Mulhousiennes sera exceptionnelle, situation sanitaire oblige : Un départ depuis notre village pour un sympathique circuit de 5km vous est proposé... et aux Messieurs également !! Alors quelque soit votre niveau, venez nous rejoindre **le Dimanche 20 septembre à 9h45** sur le parking de la salle polyvalente (T shirt noir et accessoire de couleur recommandé !!) pour une 7ème édition à la hauteur de notre engagement caritatif, sportif et convivial !

D'ici là n'oubliez pas de vous inscrire sur le site [lesmulhousiennes.com](http://lesmulhousiennes.com) 12€/adulte !!

Bel été et bon footing !

Elisabeth Schuller

## Opération Brioches 2020

« Opération Brioches » 2020

organisée par l'APAEI du SUNDGAU

ASSOCIATION DE PARENTS ET AMIS DES ENFANTS ET ADULTES  
QUI ONT UN HANDICAP MENTAL

L'opération brioches 2020 aura lieu du 08 au 13 septembre 2020.

## Opération Brioches 2020

100% des dons reçus

Solidaires avec le handicap mental

Pour Dannemarie

Du mardi 08 septembre  
au  
dimanche 13 septembre



Adapei  
Papillons Blancs  
d'Alsace

Territoire Sundgau

En partenariat avec les collectivités locales et les associations du Sundgau.

## Opération « Tulipes à coeur »

14 mars 2020

Une fois de plus, grâce à votre générosité et l'aide de bénévoles, à Galvingue la somme de 765 euros a pu être récoltée.

Un grand MERCI !

# Merci à tous ceux qui nous ont soutenus !

Nous avons toutes et tous été impactés par cette pandémie de Covid 19 à différents niveaux, que ce soit personnel ou professionnel.

En tant que soignantes intervenant quotidiennement au domicile de patients fragilisés, majoritairement âgés et souvent isolés, nous avons dû gérer une situation inédite pour tout le monde.

Et comme tout un chacun, nous n'étions absolument pas préparées à cela.

Que ce soit au niveau matériel, organisationnel et même humain, cela s'est avéré très difficile physiquement et psychologiquement.

Mais face à une situation exceptionnelle, nous avons reçu des réponses exceptionnelles d'entraide et de solidarité de la part de nos patients, mais aussi d'inconnus !

Inconnus que nous avons parfois sollicités (entreprises...) et qui ont répondu présent, ou qui se sont spontanément manifestés pour nous aider.

Des dons de matériel, de solutions hydro-alcooliques, des fabrications de masques, de blouses, des protections pour les véhicules ou pour nous-mêmes.

Des œuvres d'art d'enfants remises en mains propres au cabinet (Merci!) ...

Nous avons reçu de multiples attentions, des sms, des mails, des appels de soutien, entendu les applaudissements, vu les banderoles de remerciements accrochées aux murs...

Nous ne pourrions remercier individuellement chaque personne pour tout cela; il y en a trop ! Nous passons donc par ce biais et espérons qu'à votre tour, vous verrez notre message.

*Marie-Paule Schneider, Frédérique Lechner, Lucie Campitelli, Aurore Tauliaut et Agnès Geiss*

Ces marques de gentillesse nous ont énormément aidées et soutenues.

Ces nombreux dons et messages nous ont fait chaud au cœur et même parfois mis les larmes aux yeux, ils nous ont aidés à tenir le rythme et à continuer notre travail, protégées.

C'est pourquoi, nous tenions à vous adresser à toutes et tous un énorme MERCI !

Prenez soin de vous et de vos proches.



Les infirmières des cabinets de Zillisheim/Galtingue et Hochstatt/Spechbach-le-haut.

## Ecole Intercommunale Heimsbrunn/Galfingue

Semaine de 4 jours le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Pas de classe le mercredi.

### Galfingue :

Matin de 8 h 00 à 11 h 30

Après-midi de 13 h 30 à 16 h 00

### Heimsbrunn :

Matin de 8 h 15 à 11 h 45

Après-midi de 13 h 45 à 16 h 15

Directeur : M. Quentin FENDER

9 rue de Galfingue

68990 HEIMSBRUNN

Tél. : 03 89 81 92 52 / 03 89 81 92 14

Mail : 0680880m@ac-strasbourg.fr

### Périscolaire : Les Petits Lutins « Heimsbrunn/ Galfingue »

Directrice : Mme Lydia Marzano

Fonctionnement sur les deux sites :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- \* Sur la pause méridienne de 11 h 30 à 13 h 30,
- \* Sur le temps du soir de 16 h 00 à 18 h 30,
- \* Le mercredi de 8 h 00 à 18 h 00.

9 rue de Galfingue - 68990 HEIMSBRUNN

Tél. : 03 89 81 83 76

Mail : clsh.heimsbrunn@mouvement-rural.org

### Relais d'Assistants Maternelles

#### Morschwiller-le-Bas

22 rue de la 1ère Armée Française

68790 MORSCHWILLER-LE-BAS

Tél. 03 89 32 15 15

Permanence de l'animatrice les mardis de 9 h à 11 h 30, les mercredis de 14 h à 16 h 30, un samedi par mois (se renseigner au Relais) et sur RDV les autres jours.

# Très bel été à tous

